



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GATINE

Place Porte Saint Antoine – 79220 CHAMPDENIERS

Procès-verbal du Conseil communautaire**du mardi 23 février 2021 – 20h30****Salle des fêtes de Champdeniers**

Membres présents à la séance :

Monsieur	ATTOU	Yves	
Madame	BAILLY	Christiane	
Monsieur	BARANGER	Johann	
Monsieur	BARATON	Yvon	
Madame	BECHY	Sandrine	
Madame	BERNARDEAU	Lydie	
Monsieur	BERTHOD	Michel	
Madame	BIEN	Michèle	Excusée
Monsieur	BIRE	Ludovic	
Madame	BIROT	Lynda	Excusée – Pouvoir à PETORIN Patrick
Monsieur	CAILLET	Patrick	Excusé – Pouvoir à BARANGER Johann
Madame	CHAUSSERAY	Francine	
Monsieur	DEBORDES	Gwénaél	
Monsieur	DEDOYARD	Philippe	
Monsieur	DELIGNÉ	Thierry	
Monsieur	DOUTEAU	Patrice	
Monsieur	DUMOULIN	Guillaume	Excusé
Madame	EVARD	Elisabeth	
Monsieur	FAVREAU	Jacky	
Monsieur	FRADIN	Jacques	
Monsieur	FRERE	Fabrice	Excusé
Madame	GIRARD	Marie-Sandrine	Excusée
Madame	GOURMELON	Catherine	
Monsieur	GUILBOT	Gilles	
Madame	GUITTON	Sylvie	
Madame	HAYE	Nadia	
Monsieur	JEANNOT	Philippe	
Madame	JUNIN	Catherine	
Monsieur	LEGERON	Vincent	
Monsieur	LEMAITRE	Thierry	
Monsieur	LIBNER	Jérôme	
Madame	MARSAULT	Annie	
Monsieur	MEEN	Dominique	
Madame	MICOU	Corine	Excusée – Pouvoir à BAILLY Christiane
Monsieur	MOREAU	Loïc	
Monsieur	OLIVIER	Pascal	
Monsieur	ONILLON	Denis	
Monsieur	PETORIN	Patrick	
Monsieur	POUSSARD	Yves	Excusé
Monsieur	RIMBEAU	Jean-Pierre	
Madame	RONDARD	Audrey	Excusée – Pouvoir à JUNIN Catherine
Madame	SAUZE	Magalie	
Monsieur	SISSOKO	Ousmane	

Madame	TAVERNEAU	Danielle	
Madame	TEXIER	Valérie	
Madame	TRANCHET	Myriam	

Membres en exercice : 46

Présents : 37

Pouvoirs : 4

Votants : 41

Date de la convocation : 17 février 2021

Secrétaire de séance : Christiane BAILLY

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 20h30.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2020

Approbation du règlement budgétaire et financier

Fiscalité 2021

Ecoles publiques : Attribution crédits 2021

Ecoles privées : contribution financière 2021

Vote des budgets primitifs 2021

II. RESSOURCES HUMAINES : création et suppression de postes

III. PISCINE : avenant travaux

IV. MULTIACCUEIL : avenant clauses sociales

V. RAPPORT DES DELEGATIONS d'attribution au Bureau et au Président

VI. INFORMATION DIVERSE : fonds friches



I. FINANCES

Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2020

Présentation du compte de gestion et comptes administratifs.

Sous la présidence de M. Berthod.

M. le Président ne prend pas part au vote et se retire de la salle.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires et budgets annexes
3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Considérant que M. le Président de la communauté de communes ne prend pas part au vote et se retire de la séance

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.
- d'approuver les comptes administratifs 2020 en principal et annexes tels qu'ils ont été présentés
- d'affecter les résultats au budget primitif 2021 comme suit :

budget principal	fonctionnement	investissement
dépenses	7 883 683,13	1 795 566,92
recettes	9 175 394,93	2 702 935,09
résultat de l'exercice	1 291 711,80	907 368,17
report ex antérieur	1 919 253,88	-1 543 147,03
résultat cumulé fin année	3 210 965,68	-635 778,86
<i>restes à réaliser dépenses</i>		245 927,00
<i>reste à réaliser en recettes</i>		973 929,00
excédent net à l'investissement		92 223,14
affectation des résultats		
1068 : excédent capitalisé		635 778,86
OO1 report déficit investissement		-635 778,86
OO2 report en fonctionnement	2 575 186,82	

budget annexe locaux commerciaux	fonctionnement	investissement
dépenses	79 434,16	52 560,54
recettes	57 722,87	169 294,56
résultat de l'exercice	-21 711,29	116 734,02
report ex antérieur	13 316,19	-63 223,85
résultat cumulé fin année	-8 395,10	53 510,17
affectation des résultats		
OO1 report excédent investissement		53 510,17
OO2 report en fonctionnement	-8 395,10	

budget annexe portage repas	fonctionnement	investissement
dépenses	144 188,48	
recettes	134 412,83	0,00
résultat de l'exercice	-9 775,65	0,00
report ex antérieur	52 313,08	27 696,35
résultat cumulé fin année	42 537,43	27 696,35
affectation des résultats		
OO1 report excédent investissement		27 696,35
OO2 report fonctionnement	42 537,43	

Photovoltaïque	fonctionnement	investissement
dépenses	24 505,06	7 151,56
recettes	23 220,08	19 177,40
résultat de l'exercice	-1 284,98	12 025,84
report ex antérieur	177,23	12 266,20
résultat cumulé fin année	-1 107,75	24 292,04
<i>besoin net à l'investissement</i>		
affectation des résultats		
OO2 report déficit en fonctionnement	-1 107,75	
OO1 report excédent investissement		24 292,04

Il est fait observer que l'activité est identique à l'année passée, un excédent est donc créé ; il conviendrait de mener une réflexion à ce sujet.

régie ordures ménagères	fonctionnement	investissement
dépenses	2 175 601,19	115 267,81
recettes	2 154 772,63	222 755,17
résultat de l'exercice	-20 828,56	107 487,36
report ex antérieur	878 349,85	164 827,25
résultat cumulé fin année	857 521,29	272 314,61
<i>restes à réaliser dépense</i>		<i>10 518,00</i>
<i>restes à réaliser recette</i>		
Excédent l'investissement		261 796,61
affectation des résultats		
1068 : excédent capitalisé		
OO1 report excédent investissement		272 314,61
OO2 report excédent en fonctionnement	857 521,29	

service à la personne	fonctionnement	investissement
dépenses	1 086 460,05	12 725,30
recettes	1 091 325,69	10 886,72
résultat de l'exercice	4 865,64	-1 838,58
report ex antérieur	-121 758,01	79 927,63
résultat cumulé fin année	-116 892,37	78 089,05
<i>besoin net à l'investissement</i>		
affectation des résultats		
affectation du fonctionnement n+2 (2022)	-116 892,37	
OO1 report excédent investissement		78 089,05

	fonctionnement	investissement
Zone de l'Alière- report	78 799,30	78 799,30

	fonctionnement	investissement
Zone de la Chabrandière-report	222 736,50	222 736,50

Zone de la croix des vignes	fonctionnement	investissement
dépenses	219 376,25	219 376,25
recettes	219 376,25	219 376,25
résultat de l'exercice	0,00	0,00
report ex antérieur	0,00	8 200,73
résultat cumulé fin année	0,00	8 200,73
<i>besoin net à l'investissement</i>		
affectation des résultats		
OO2 report excédent en fonctionnement	0,00	
OO1 report excédent investissement		8 200,73

Zone de l'avenir 1	fonctionnement	investissement
dépenses	84 072,03	84 072,03
recettes	84 072,03	84 072,03
résultat de l'exercice	0,00	0,00
report ex antérieur	4 942,04	-34 072,03
résultat cumulé fin année	4 942,04	-34 072,03
<i>besoin net à l'investissement</i>		
affectation des résultats		
OO2 report excédent en fonctionnement	4 942,04	
OO1 report déficit investissement		-34 072,03

Zone de l'avenir 2	fonctionnement	investissement
dépenses	299 437,56	304 687,56
recettes	304 687,56	288 716,84
résultat de l'exercice	5 250,00	-15 970,72
report ex antérieur	-5 250,00	0,00
résultat cumulé fin année	0,00	-15 970,72
<i>besoin net à l'investissement</i>		
affectation des résultats		
OO2 report déficit en fonctionnement	0,00	
OO1 report excédent investissement		-15 970,72

Mme Evrard s'étonne de ne pas voir la zone de Montplaisir de Champdeniers dans les budgets annexes. L'historique de cette présentation budgétaire particulière pour cette zone est repris par Mme Xhaard qui note que ce sujet sera réexaminé.

M. Berthod tient à féliciter M. le Président et ses collaboratrices pour le travail accompli.

Approbation du règlement budgétaire et financier

Envoyé par mail avec la convocation

Il est rappelé que le règlement financier et budgétaire est un document rendu obligatoire par l'application depuis le 1er janvier 2020 du référentiel budgétaire et comptable M57. Il a pour objectifs de définir un cadre normatif et proposer une pédagogie de la gestion financière et budgétaire.

Le règlement financier et budgétaire présenté se décompose comme suit :

Titre I : Le cadre budget : présentation du budget, le calendrier de la préparation et du vote.

Titre II : La Gestion des crédits : l'engagement, l'exécution des recettes et des dépenses, la clôture de l'exercice.

Titre III : La gestion pluriannuelle : le plan pluriannuel d'investissement (Ppi), les AP/CP.

Titre IV : Les dispositions diverses

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE d'approuver le règlement financier et budgétaire tel qu'annexé à la présente.**

Fiscalité 2021

M. le Président expose.

VU la compétence exercée en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1^{er} janvier 2018.

VU le transfert de compétence au syndicat mixte du Bassin versant Sèvre Niortaise

VU le transfert de compétence au syndicat mixte de l'EPTB Sèvre Nantaise

VU la création en cours d'un syndicat mixte sur la vallée du Thouet par fusion de plusieurs syndicats existants

VU la délibération du 24/07/18 portant acceptation d'une étude dans le cadre de la compétence prévention des inondations du bassin du Clain par l'EPTB

VU la délibération du 25/09/18 portant institution de l'aquataxe au 1^{er} janvier 2019 pour financer l'entretien des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Considérant que la taxe Gemapi est une recette obligatoirement déposée sur une ligne budgétaire spécifique dont l'usage est contrôlé par le trésor public et qui ne peut pas être utilisée à d'autres fins.

Considérant que l'état de notification des taux de fiscalité 2021 n'est pas connu à ce jour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **de ne pas changer les taux appliqués sur 2020 et de les reconduire en 2021 comme suit :**

	Taux votés 2020 (pour mémoire)	Taux 2021
CFE	22.50%	22.50%
TFB	2.39%	2.39%
TFNB	11.28%	11.28%
TH	12.84%	12.84%

de fixer le montant du produit de l'aquataxe à 105 120 € pour l'année 2021 dont la dépense sera répartie comme suit :

	Produit attendu taxe GEMAPI
Bassin sèvre Niortaise	104 185,00
Bassin sèvre Nantaise	323,00
Bassin du Clain	400,00
Bassin du Thouet	212,00
TOTAL 2021	105 120,00

Une présentation de la compétence Gemapi sera réalisée par M. Olivier lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Ecoles publiques : attribution crédits 2021

M. le Président présente l'évolution des effectifs scolaires dans les écoles privées et publiques ainsi que l'évolution des coûts. Ces derniers sont à la hausse du fait de la baisse des effectifs. Cela aura une incidence pour le calcul des subventions versées aux écoles privées pour 2021.

Vu la compétence scolaire hors restauration scolaire exercée sur le secteur de Mazières en Gâtine comprenant 6 écoles publiques situées à Mazières en Gâtine, St Marc la lande, St Pardoux-Soutiers, Verruyes, Beaulieu s/Parthenay et Clavé.

Considérant que pour faciliter la gestion des besoins en crédits pédagogiques (fournitures et prestations) et vie scolaire (billetterie, séjour, transport collectif) une enveloppe de crédits *dite de base* est maintenue depuis plusieurs années quelques soit le nombre d'élèves inscrits à savoir :

- Crédits pédagogiques pour 35 806.50 €
- Crédits vie scolaire pour 20 000 €
- Crédits union sportive pour 1200 €
- Crédits rased – maitre E pour 300 €
- Crédits psychologue pour 150 €

Soit la somme totale de 57 456.50 €

Considérant que l'attribution se répartit par école en fonction du nombre d'élèves inscrits au 1^{er} janvier de l'année en cours

Considérant l'état des crédits non consommés fin 2020 à savoir :

- Crédits pédagogiques = 31 055 €
- Crédits vie scolaire = 10 758 €

Soit la somme totale de 41 813 €

Considérant les effectifs recensés dans les écoles publiques au 1^{er} janvier 2021 s'élevant à 537

Considérant l'effet Covid 19 n'ayant pas permis aux écoles de consommer tous leurs crédits de fonctionnement sur 2020

	crédits alloués 2021	coût à l'élève pour information
nombre d'élèves inscrits au 01/01/2021		537
CREDITS PEDAGOGIQUES	35 806,50	66,68
Report crédits non consommés n-1	31 055,00	
VIE SCOLAIRE	20 000,00	0,64
Report crédits non-consommés n-1	10 758,00	
USEP	1 200,00	2,23
RASED – maitre E	300,00	0,56
PSYCHOLOGUE	150,00	0,28
TOTAL GLOBALISE	99 269,50	70,40
<i>avec reports</i>		184,86

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **De reconduire l'enveloppe de base des crédits pédagogiques et vie scolaire à l'identique au titre de l'année 2021 soit la somme de 57 456.50 €**
- **De reporter les crédits non consommés fin 2020 soit la somme de 41 813 €**

Ecoles privées : contribution financière 2021

Dans le cadre de la compétence scolaire, la communauté de communes se substitue aux communes du secteur de Mazières dans le versement de la contribution réglementaire aux 2 écoles privées sous contrat d'association de St Georges de Noisé et St Pardoux-Soutiers (hors restauration scolaire).

La contribution porte uniquement sur les élèves résidant sur le territoire communautaire et âgés de + de 3 ans concernant les frais de fonctionnement et sur l'ensemble des élèves inscrits à l'école pour la vie scolaire.

VU la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

VU la délibération en date du 22 septembre 2020 portant sur les modalités de versement de la contribution financière aux écoles privées du territoire

Considérant le tableau des effectifs des écoles privées au 1^{er} janvier 2021 (non exhaustif à ce jour)
Considérant les dépenses des écoles publiques de l'année n-1 servant de base aux calculs

Il est proposé de budgétiser la somme maximale de 42 240.64 € pour l'école privée de St Pardoux-Soutiers et la somme de 42 278.74 € pour l'école privée de St Georges de Noisé **sous réserve du nombre exact des élèves pris en compte.**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE**

- **D'approuver le montant des contributions financières à verser aux écoles privées de St Pardoux-Soutiers et St Georges de Noisé qui sera ajusté en fonction des effectifs à prendre en compte au 1^{er} janvier 2021**
- **De prévoir les crédits nécessaires à la dépense au budget 2021**

Vote des budgets primitifs

Document envoyé par mail

M. le Président présente les propositions budgétaires par chapitre de chacun des budgets pour 2021.

M. Lemaître note l'impact de la Covid, fait observer qu'il ne voit pas trop dans ce budget le soutien aux communes par rapport au département et pense que la communauté de communes n'en fait pas assez en matière économique. Pour lui, ce budget ne convient pas.

M. le Président apporte plusieurs réponses :

- 4.500 € ont été versés pour soutenir les entreprises. Il indique qu'aucune entreprise n'a demandé de subvention, la somme n'a pas été mobilisée.
- La communauté de communes gère des zones économiques où il reste des investissements à réaliser notamment pour viabiliser les terrains
- La communauté de commune vend des terrains, malgré la conjoncture actuelle ; nous saluons d'ailleurs Mme Francine Chausseray
- La Communauté de Communes travaille sur les ateliers relais
- Elle est engagée sur Territoire d'industrie qui va mener un audit pour des investissements en cours d'année

M. le Président précise que le pacte financier ne prévoit pas de versements d'aides aux communes. Il rappelle les différents engagements de la communauté de communes à savoir :

- . La voirie RMA PATA
- . Les équipements (multi-accueil, Maison de santé) qui bénéficient à toutes les communes
- . Les différents services à la population comme la petite enfance avec un budget considérable et pour les personnes dépendantes
- . Le maintien des salaires (service à la personne) sans l'application de la règle stricte des heures réelles travaillées permettant ainsi de maintenir leur pouvoir d'achat.

M. le Président aurait souhaité certes disposer de plus de moyens mais il considère que des choses ont été faites et qu'il est important de le souligner.

M. Lemaître ajoute que le budget ne tient pas compte de la situation de crise.

Mme Evrard s'interroge sur l'emprunt de 1.400.000 €.

M. le Président répond qu'il conviendrait de s'interroger sur la possibilité d'utiliser les excédents ou les conserver. La commission finances va travailler sur le projet. Il ajoute qu'il faut se montrer prudent à cause des incertitudes.

Mme Delumeau fait observer que cela a été décidé au débat d'orientation budgétaire. Cet emprunt permettra de financer la piscine et le multiaccueil. Pour l'instant la trésorerie permet de payer les factures.

Mme Evrard observe que nous ne savons pas quand, quel taux ni quelle durée.

M. le Président indique que les conseillers seront amenés à se prononcer au vu des éléments proposés par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **à la majorité des votes APPROUVE les budgets primitifs 2021 du budget principal et budgets annexes 2021 qui s'équilibrent en dépenses et recettes de la façon suivante :**

Pour mémoire, les montants du BP 2020 sont indiqués en italique

<i>budget principal</i>	BP 2021
<i>section de fonctionnement = 10 609 609.96 €</i>	11 555 170,82
<i>section d'investissement = 5 735 555.64 €</i>	5 494 834,86

Résultats des votes : Contre : 2 - Abstention : 0 - **POUR : 39**

<i>budget annexe portage repas</i>	BP 2021
<i>section de fonctionnement = 188 063.08 €</i>	178 287,43
<i>section d'investissement = 28 276.35 €</i>	27 696,35

Résultats des votes : Contre : 0 - Abstention : 0 - **POUR : 41**

<i>budget annexe za la chabirandière</i>	BP 2021
<i>section de fonctionnement = 222 736.50</i>	224 836,50
<i>section d'investissement = 222 736.50</i>	224 836,50

Résultats des votes : Contre : 0 - Abstention : 0 - **POUR : 41**

<i>budget annexe la croix des vignes</i>	BP 2021
<i>section de fonctionnement = 219 376.25 €</i>	220 476,25
<i>section d'investissement = 227 576.98 €</i>	227 576,98

Résultats des votes : Contre : 0 - Abstention : 0 - **POUR : 41**

<i>budget annexe za avenir 1</i>	BP 2021
<i>section de fonctionnement = 89 014.07 €</i>	90 214,07
<i>section d'investissement = 118 144.06 €</i>	105 574,06

Résultats des votes : Contre : 0 - Abstention : 0 - **POUR : 41**

<i>budget annexe za avenir 2</i>	BP 2021
<i>section de fonctionnement = 315 966.84 €</i>	355 287,56
<i>section d'investissement = 315 966.84 €</i>	371 258,28

Résultats des votes : Contre : 0 - Abstention : 0 - **POUR : 41**

<i>budget annexe l'alière</i>	BP 2021
<i>section de fonctionnement = 78 799.30 €</i>	75 755,30
<i>section d'investissement = 78 799.30 €</i>	75 755,30

Résultats des votes : Contre : 0 - Abstention : 0 - **POUR : 41**

<i>budget annexe locaux commerciaux</i>	BP 2021
<i>section de fonctionnement = 87 985 €</i>	89 949,10
<i>section d'investissement = 169 470 €</i>	119 660,17

Résultats des votes : Contre : 0 - Abstention : 0 - **POUR : 41**

<i>budget annexe photovoltaïque</i>	BP 2021
<i>section de fonctionnement = 25 077.23 €</i>	30 465,75
<i>section d'investissement = 31 444.20 €</i>	43 470,04

Résultats des votes : Contre : 0 - Abstention : 0 - **POUR : 41**

<i>budget annexe ordures ménagères</i>	BP 2021
<i>section de fonctionnement = 2 888 349,85 €</i>	3 000 521,29
<i>section d'investissement = 839.827,25 €</i>	537 796,61

Résultats des votes : Contre : 0 - Abstention : 1 - **POUR : 40**

II. RESSOURCES HUMAINES : création et suppression de postes

Mme Cathelineau présente le tableau des emplois par filière au 01/01/2021.

les emplois par FILIERE au 01/01/2021	NOMBRE D'EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES POURVUS		NOMBRE D'EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES POURVUS		<i>non pourvus</i>
	TC	TNC	TC	TNC	
emploi fonctionnel	1	0	0	0	0
filière administrative	11	2	2	0	1
filière animation	14	15	0	14	3
filière technique	13	12	0	5	2
filière médico-sociale	0	1	2	5	2
filière sociale	1	28	0	6	9
filière culturelle	0	1	0	6	0
Nbre postes pourvus	139	40	59	4	36

M le Vice-Président en charge des Ressources Humaines expose la proposition de création, suppression de poste porté sur un tableau.

M. Olivier précise qu'il s'agit surtout de transformation, il n'y a pas d'augmentation de temps de travail à l'exception du poste d'adjoint technique.

M. Berthod souhaite qu'on lui apporte des explications sur ce tableau.

M. Olivier explique que la responsable de service d'aide à la personne – actuellement sur le grade de rédacteur- va quitter l'établissement. Afin de pouvoir assurer son remplacement et disposer d'un choix de candidatures assez large, il est proposé d'ouvrir plusieurs postes de catégorie A : Attaché, cadre de santé et conseiller socio-éducatif correspondant aux besoins auquel répond cet emploi.

Dès que le recrutement sera réalisé sur l'un de ces grades, les postes pourront être supprimés.

Il rappelle le formalisme de création de postes dans la fonction publique territoriale qui se fait en plusieurs étapes :

- 1- Création du poste selon la catégorie auquel il se réfère (A-B-C) par l'assemblée délibérante
- 2- Lancer l'offre d'emploi et déclarer la vacance de poste sur le site emploi territorial
- 3- Organiser les entretiens de recrutement avec les candidats
- 4- Recruter un candidat sur le poste (soit par mutation, détachement ou intégration) sur un des grades ouverts par l'assemblée délibérante
- 5- Supprimer les postes sur grades devenus inutiles

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires en matière de création d'emplois et notamment l'article 3-3

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent d'entretien des locaux scolaires à St Pardoux-Soutiers

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent d'entretien des locaux scolaires à St Marc la Lande

Considérant le changement de fonction d'un agent d'entretien occupant un poste d'agent d'animation

Considérant le départ de la directrice du Service d'Aide A Domicile

Considérant le départ à la retraite de l'agent d'accueil du siège social

Considérant que le temps de travail complémentaire mais régulier n'ouvre pas droit au remboursement d'indemnités journalières et pénalisent l'agent en cas d'arrêt de travail pour raison de santé.

VU le tableau des effectifs en date du 22 septembre 2020

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services

Considérant l'avis favorable en date du 17 février 2021 du comité technique sur les suppressions de postes pour changement de poste et augmentation du temps de travail supérieur à 10 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (contre : 0 – abstention : 2 – **POUR : 39**)

DECIDE de créer et de supprimer les postes ci-après :

Nombre	Poste à supprimer	Durée hebdomadaire du poste	Poste à créer	Durée hebdomadaire du poste
A compter du 1^{er} Mai 2021				
1	Adjoint technique	17,50 h	Adjoint technique	35 h
1			Adjoint administratif	35 h
1			Attaché	35 h
1			Cadre de santé	35 h
1			Conseiller socio-éducatif	35 h

(suite)

Nombre	Poste à supprimer	Durée hebdomadaire du poste	Poste à créer	Durée hebdomadaire du poste
A compter du 1^{er} Juin 2021				
1	Adjoint technique	11 h	Adjoint d'animation	16 h
A compter du 1^{er} Septembre 2021				
1			Adjoint technique	18,48 h
1			Adjoint technique	6,27 h

III. PISCINE : avenant travaux

M. Jeannot, vice-président en charge du patrimoine bâti expose.

Dans le cadre du marché de travaux de restructuration de la piscine, un avenant portant sur la modification du traitement d'étanchéité de la bâche tampon est proposé.

VU le code de la commande publique

VU la délibération du 10 mars 2020 portant attribution des marchés de travaux des lots 1c-1d-2-3-5-6-7 et 10

VU la décision du 14 avril 2020 portant attribution des marchés de travaux des lots 1a-9 et 11

VU la décision du 25 mai 2020 portant attribution des marchés de travaux des lots 1b et 4

VU La décision du 15.12.2020 acceptant l'avenant n° 1 – lot 1d – étanchéité toiture

VU la décision du 21.12.2020 acceptant l'avenant n° 1 – lot 1a- démolition gros œuvre

VU la décision du 19.01.2021 acceptant l'avenant n° 1-lot 6- clauses sociales

Considérant la proposition d'avenant de l'entreprise COMPOSITES APPLICATION -LOT 1b – étanchéité bassins portant sur la modification du traitement d'étanchéité de la bâche tampon, initialement prévue en revêtement vinylester, par un enduit d'imperméabilisation

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'accepter un avenant n° 1 – lot 1b en moins-value de 1 172.89 € ht sur le marché initial**
- **D'autoriser M. le Président à signer l'avenant au marché avec l'entreprise COMPOSITES APPLICATION**

IV. MULTIACCUEIL : avenant clauses sociales

M. Jeannot, vice-président en charge du patrimoine bâti expose.

Les actes d'engagement des lots 3 et 6 du marché de construction du multiaccueil n'indique pas les clauses sociales comme prévu au CCAP.

Il convient de prendre un avenant d'insertion des clauses.

Vu le code de la commande publique article L 2123-1

Vu la délibération du 26 novembre 2019 approuvant le projet de construction d'un multi accueil sur un terrain appartenant à la Communauté de communes près du pôle sportif

VU la délibération du 15 décembre 2020 portant attribution des marchés aux entreprises pour un montant total de 873 856.86 € ht

VU le CCAP et notamment l'article insérant des clauses sociales sur le lot 3- charpente bois et bardage à raison de 112 h et lot 6 – cloisons faux plafonds menuiserie bois pour 126 h

Considérant que ces clauses sociales n'ont pas été mentionnés aux actes d'engagement notifiés aux entreprises concernées et qu'il convient de régulariser

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'accepter l'avenant n° 1-lot 3 portant clauses sociales pour 112 h et l'avenant n° 1 – lot 6 pour 126 h**
- **D'autoriser M. le Président à signer les avenants avec l'entreprise GUILLEBEAUD et l'entreprise MENUISERIE GIRARD.**

M. Jeannot informe l'assemblée de l'avancement des travaux du multiaccueil : le terrassement est commencé.

V. RAPPORT DES DELEGATIONS d'attribution au Bureau et au Président

Relevé des décisions du Bureau et du Président			Montant
19/01/2021	P2021-01-02	Convention d'occupation précaire terres agricoles verruyes par G FAZILLEAU	
21/01/2021	P2021-01-03	Exonération loyers commerciaux confinement Covid - salon de coiffure soit 1 mois de loyer	
22/01/2021	P2021-01-04	Avenant honoraires socotec	860 € ht
25/01/2021	B2021-03-02	Attribution marché achat matériel informatique	52552 € ht
25/01/2021	B2021-03-03	Ressources humaines - congés imposés sur ponts 2021	
03/02/2021	P2021-02-01	Zones économiques - Devis GPH - Etudes géotechniques	6916,50 € ht
15/02/2021	P2021-02-02	Marchés publics - achat + abonnement Téléphonie mobile auprès de SFR	5975 € ht
15/02/2021	P2021-02-03	Zone économique La Chabirandière – Devis géomètre	1.461,40€ ht

VI. INFORMATION DIVERSE

- Fonds friches

M. le Président présente le compte rendu succinct de la visioconférence du 16 février 2021 concernant le « Fonds friche », action incluse dans le plan de relance 2021-2022.

Cette action, pilotée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et la Région, devra être menée dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain, de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs ou périphéries urbaines, ou bien dans le cadre de proposition de sites prêts à l'emploi pour la relocalisation d'activités, et permettrait de financer :

- La dépollution des friches industrielles et minières
- Le recyclage des friches urbaines (industrielles, commerciales, îlots dégradés)

2 appels à projets seraient menés sur cette période :

- Piloté par l'ADEME pour la dépollution de sites pollués – échéance de dépôt de candidature le 26.02.2021 (règlement accessible sur le site de l'ADEME)
- Piloté par la DGALN - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature – pour le « recyclage foncier » - échéance de dépôt des candidatures le 19.03.2021 (règlement accessible sur le site de la DREAL).

M. le Président ajoute que la priorité sera donnée à la politique de la ville. Tous les porteurs de projet pourront en bénéficier. Le financement sera basé sur le déficit de l'opération. La demande de subvention porterait sur une partie de l'opération qui ne doit pas avoir débuté au moment de la candidature. L'engagement des crédits seraient avant fin 2021 pour une opération finalisée en 2024.

Il pointe que cela concernerait les actions portées par la communauté de communes et pour cela, nous avons besoin de connaître les friches, terrains pollués, ancienne décharge municipale sur les communes où un projet est inscrit et demande donc aux communes de le faire savoir rapidement.

M. Olivier demande si une ancienne carrière pourrait être considérée comme friche.

M. le Président répond : « peut-être ».

- Horaires de séance du conseil communautaire

M. Deligné fait observer que l'horaire de la séance précédente fixée à 19h00 était beaucoup trop tôt.

M. le Président indique qu'il avait été avancé en raison du Débat d'Orientation Budgétaires. Il note que ce sujet sera soumis au vote lors de la prochaine séance.



Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, M. le Président clôt les débats.
La séance est levée à 22 h40.

Le Président
Jean-Pierre Rimbeau

Le secrétaire de séance
Christiane Bailly